



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

concernant le PROJET de MODIFICATION du PPRi

L'an deux mille vingt - quatre, le vingt - huit du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2024

PRESENTS : M. et Mmes Yvon **PETRONIN** Maire Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Christèle **VANDAMME**, Nathalie **LAMEYSE**, Nicolas **DEAN**, Francis **GHESTEM** et Jean-Michel **DELANNOY**, lesquels respectent le quota des membres en exercice.

Absences EXCUSÉES : Mme Jacqueline **CATELET**, M. Stéphane **DELATTRE**.

L'objet de cette délibération est de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de modification du PPRi par ruissellement des eau pluviales au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille.

Monsieur le maire rappelle le dossier, qui a fait l'objet de sollicitations par voie électronique, en relation avec l'honorée de M. le Directeur départemental des territoires et de la mer, datée du huit février et reçue le 14/02/204.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de modification susmentionné, qui fait l'objet d'un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme
Le Maire



Y. PETRONIN